

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE Séance du jeudi 23 juin 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 15 juin 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 14

Représentés: Madame Jacqueline BARTHAIRE par Monsieur Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de rénovation énergétique du gymnase - DE_2022_061

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à l'obtention des financements de l'état pour le projet de rénovation énergétique du gymnase, il est nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études.

Pour débuter son projet, la commune a sollicité des entreprises afin d'obtenir une estimation de cette rénovation, maintenant il est nécessaire de lancer un appel d'offres au vu de l'estimation qui a été fait du projet.

Monsieur le Maire à lancer une consultation pour recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui assistera la commune.

3 bureaux d'études ont été consultés :

- IGETEC, 5 avenue George Pompidou 15000 AURILLAC ;
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/07/2022
015-211500012-20220623-DE_2022_061-DE

2 – IN.SE, rue Marc Robert 12850 ONET-LE-CHATEAU

3 – EUCLID INGENIERIE, 10 rue Henri Becquerel 63 110 BEAUMONT

Seul le bureau d'études IGETEC a répondu à la consultation :

IGETEC propose d'effectuer cette mission pour un montant HT de 33 400.00 €.

Monsieur le Maire transmet la proposition aux membres du Conseil et leur demande de bien vouloir choisir le cabinet qui effectuera l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la seule offre et en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir la proposition du bureau d'étude IGETEC, pour un montant de 33 400.00 € HT;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 08/07/2022
publié le : 08/07/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/07/2022
015-211500012-20220623-DE_2022_061-DE